Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260625-2026_23_BUREAU-DE

-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 20
Présents : 18
Absent représenté : 2

Date de la convocation : 19 juin 2026
Date d'affichage : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER,
Madame Morgane BOULIERE, Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN, Monsieur Pascal REGNAULT, Monsieur Loic BATTAIS, Monsieur Loeiz RAPINEL, Madame Delphine LEMOINE.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Monsieur Laurent BOURDIN représenté par Madame Morgane BOULIERE, Madame Laetitia MEIGNAN représentée par M. Pascal HERVE

Absent excusé : Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN,

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_23_BUREAU_020_4.2 : Recrutement d'un agent d'entretien non permanent à temps non complet - ALSH Les P'tits Galos

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-Président en charge des ressources humaines, informe les membres du Bureau communautaire que, afin de répondre aux besoins du service et d'en assurer la continuité, il est proposé de créer un emploi non permanent d'agent d'entretien au sein de l'ALSH Les P'tits Gallos, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2026.

Poste	Période du contrat	Temps de travail	Rémunération
1 poste d'agent d'entretien à l'ALSH Les P'tits Gallos	Du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2026	Temps non complet : 13,12/35-temps mensualisé	1er échelon du grade d'adjoint technique (IB 367 – IM 366)

En fonction des nécessités de service, des heures complémentaires pourront être effectuées.

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des ressources humaine, propose :

- **D'autoriser la création d'un emploi non permanent de catégorie C, tel que présenté ci-dessus, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de recrutement correspondant, conformément aux dispositions de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique ;**
- **De fixer la rémunération de l'agent recruté selon les conditions définies ci-dessus, assortie du régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité.**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260625-2026_23_BUREAU-DE

Vu l'exposé de Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Thomas JANVIER, 1er Vice-président en charge des ressources humaines, telle que présenté ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE

